



HAL
open science

Languedoc-Roussillon universités

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une coordination territoriale. Languedoc-Roussillon universités. 2015. hceres-02026134

HAL Id: hceres-02026134

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026134v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Complément à l'évaluation des établissements
de la Comue Languedoc-Roussillon Universités

Synthèse sur leur stratégie commune

Janvier 2015



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Établissements

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Philippe Tchamitchian, directeur de la
section des établissements

Au nom du comité d'experts,

- Jean-Louis Vanherweghem,
président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinéa 3 du décret n° 2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Sommaire

Préambule	6
I – La région Languedoc-Roussillon	6
II – Du PRES 2009 à la Comue 2015.....	7
Hier et aujourd’hui : le bilan du PRES Sud de France	8
I – L’opération Campus.....	8
II – Accueil des étudiants et des chercheurs internationaux	9
III – Le collège doctoral.....	9
IV – Le pôle chimie Balard, la fondation Balard et le pôle bio-santé Rabelais.....	9
V – La maison des sciences de l’homme.....	10
VI – L’école supérieure du professorat et de l’éducation du Languedoc Roussillon (Espé-LR)	10
VII – Le pôle entrepreneuriat étudiant PEPITE-LR.....	11
VIII – Le Crous.....	11
IX – Le service de communication et le portail des formations.....	11
X – Activités diverses	12
XI – La SATT, une collaboration des établissements du site hors PRES	12
Demain, le projet de la communauté d’universités et établissements Languedoc-Roussillon Universités	14
I – Le passage du PRES à la Comue.....	14
II – Le contrat pluriannuel de site, le projet Idex	15
III – La bibliothèque interuniversitaire	15
IV – Le CFA régional de l’enseignement supérieur en Languedoc-Roussillon	15
Conclusion	16
I – Les points d’appui.....	16
II – Les points de vigilance	16
III – Les recommandations	16
Liste des sigles.....	18
Observations du président	20
Organisation	22

Préambule

Les relations partenariales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région Languedoc-Roussillon sont en profonde mutation.

Cette synthèse qui intervient après les évaluations des établissements du site est donc difficile. Elle porte sur le bilan des activités du PRES Sud de France, et en même temps sur le passage de ce PRES à la Comue Languedoc-Roussillon Universités. Celle-ci, à la date de la visite du 22 au 24 septembre 2014, n'avait pas encore officiellement été créée. S'ajoute le fait, en parallèle, que les universités Montpellier 1 (UM1) et Montpellier 2 (UM2) étaient engagées dans un processus de fusion.

Dans ce qui suit, l'appellation PRES concernera les réalisations passées et l'existant du jour tandis que l'appellation Comue portera sur les transformations du moment et les projets d'avenir.

I – La région Languedoc-Roussillon

La région Languedoc-Roussillon² (LR), avec 2 700 000 habitants, est le neuvième territoire de France métropolitaine en termes de population (4,1 %). Elle est caractérisée par une croissance démographique importante (+1,3% par an, le double de ce qui est observé en France ; +5,4 % de 2007 à 2012) notamment un flux migratoire positif du fait de l'attractivité de ses villes historiques et de sa zone littorale. Elle connaît cependant des difficultés socioéconomiques dont témoigne le taux de chômage élevé (14,7 %, soit 4,3 points au dessus du taux national).

Cette situation contrastée conduit les collectivités locales à accorder une importance stratégique au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, le CPER 2007-2013 engage la Région pour l'enseignement supérieur et la recherche à la hauteur de 129.2 M€, le projet Campus est quant à lui soutenu par la Région à hauteur de 162.5 M€.

La région LR comptait, en 2012, 99 000 étudiants (4,9 % de l'effectif national) inscrits dans l'enseignement supérieur. Ces étudiants se répartissent dans 5 universités (pour plus de 70 % des inscrits), 5 écoles d'ingénieurs et 6 autres écoles et instituts. L'offre d'enseignement est très diversifiée et répartie sur de multiples sites, il est vrai avec des effectifs étudiants très disparates. Ainsi, l'ensemble constitué par les cinq universités est-il présent, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs établissements, sur 9 sites, à savoir, Montpellier (55 000 étudiants), Perpignan (7 000 étudiants), Nîmes (5 700 étudiants), Béziers (1 000 étudiants), Narbonne (1 000 étudiants), Font-Romeu (375 étudiants), Carcassonne (350 étudiants), Sète (200 étudiants) et Mende (200 étudiants).

Avec 3 500 chercheurs des organismes et 1 800 enseignants chercheurs, la région Languedoc-Roussillon réalise 4,7 % de la production scientifique française (5ème rang) mais n'atteint, en revanche, que 1,7 % des dépôts de brevets européens. Il faut relever la forte présence des organismes de recherche, au nombre de 10 (BRGM, CEA, Cemagref, Cirad, CNRS, Ifremer, Inra, Inria, Inserm, IRD). Le Cirad et l'IRD y ont respectivement, 45,8 % et 30 % de leurs effectifs.

La région est au premier rang de la production scientifique en France dans les domaines de l'agronomie, cependant de faible pénétration dans les universités, et de l'écologie. Ces domaines marquent l'image de la région. Elle est très présente aussi dans d'autres domaines, notamment, en biologie et en santé (2ème et 4ème rangs), en langues-textes-arts et cultures (3ème rang), en sciences de l'univers (6ème rang). Dans le cadre des investissements d'avenir, 61 projets ont été retenus en faveur des établissements d'enseignement et de recherche de la région renforçant ainsi le potentiel dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'environnement, des sciences du numérique et des sciences sociales.

² MESR, Diagnostic territorial, Languedoc-Roussillon, 2013-2014 et Atlas Régional Languedoc-Roussillon 2012-2013.

II – Du PRES 2009 à la Comue 2015

Le décret du 9 juin 2009 a porté création du PRES Université Montpellier Sud de France ayant un statut d'établissement public de coopération scientifique et dont les membres fondateurs étaient les trois universités de Montpellier. Son objectif était de préparer leur fusion et de mettre en œuvre l'opération Campus. La fusion des trois universités n'a pas eu lieu. Le plan Campus n'a pas abouti dans le cadre du choix initial d'un modèle de partenariat public-privé.

Ce PRES a été évalué par l'AERES en 2011³. Le constat était celui d'un échec.

Ainsi, le rapport de l'AERES souligne-t-il qu'en dépit « *d'un tissu universitaire riche bien soutenu par l'environnement socio-économique et politique* » et « *d'un plan Campus basé sur un projet cohérent du site montpellierain* », le constat est celui de « *l'incapacité des entités présentes à concevoir un modèle commun* », et d'une « *absence de vision partagée de la gouvernance du site* » ainsi que « *d'une insuffisance de dialogue réel entre les membres fondateurs* ». Cette incapacité à porter un projet commun s'est notamment illustrée par l'échec de la candidature à l'Idex du fait de l'absence d'un accord à la fois sur le porteur du projet et sur la structure de gouvernance.

Le rapport de l'AERES recommandait « *d'élaborer un véritable projet stratégique partagé* » et de « *changer radicalement de méthode* ».

Les statuts du PRES ont été modifiés par le décret du 20 juillet 2012. Le nom a été changé en PRES Sud de France, le nombre des membres a été élargi, les objectifs ont été révisés.

Les membres fondateurs sont l'université Montpellier 1 (UM1), l'université Montpellier 2 Sciences et techniques (UM2), l'université Paul Valéry Montpellier 3 (UM3), l'université de Perpignan Via Domitia (UPVD), l'université de Nîmes (UN), l'école nationale supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM), l'Ecole d'Architecture de Montpellier, l'école des beaux-arts de Nîmes, l'école des mines d'Alès, le groupe Sud de Co Montpellier Business School. Ses membres associés sont la région Languedoc-Roussillon, la ville de Montpellier, l'agglomération de Montpellier, le Crous, le CHRU de Montpellier, l'IRTS et l'IRD.

Ce PRES s'est donné pour objectif la coordination de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de l'académie de Montpellier, la mise en œuvre de diverses actions stratégiques et la mutualisation de services entre tout ou partie de ses membres. Toujours en charge du plan Campus, ce PRES a relancé l'opération dans le cadre exclusif d'un financement public (voir *infra*).

En dehors du PRES, les établissements du site ont également concrétisé un projet commun de la valorisation de la recherche par la création d'une SATT (voir *infra*).

En parallèle, en dehors des compétences du PRES, les universités UM1 et UM2, ont conduit, à leur propre initiative, un projet de fusion. Cette fusion sera effective le 1er janvier 2015⁴. La nouvelle institution s'appellera université de Montpellier (UM).

La loi 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 transforme le PRES en communauté d'universités et établissements (Comue). Celle-ci porte le nom de communauté d'universités et établissements Languedoc-Roussillon Universités.

Au moment de la visite, la 17^{ème} et dernière version des statuts de la Comue était soumise aux différents comités techniques et conseils d'administration des établissements membres. L'objectif était une approbation définitive au conseil d'administration du PRES du 17 octobre 2014 et la mise en place des instances au cours du premier semestre 2015.

³ AERES, Rapport d'évaluation de la politique de site PRES Université Montpellier-Sud de France, avril 2011.

⁴ Décret du 11 septembre 2014 portant création de l'université de Montpellier. Les activités, droits et obligations de l'UM1 et de l'UM2 sont transférés à l'université de Montpellier à la date du 1^{er} janvier 2015.

Hier et aujourd'hui : le bilan du PRES Sud de France⁵



Le budget du PRES est passé de 15,44 M€ en 2012 à 6,91 M€ en 2013 et à 4,71 M€ en 2014. L'essentiel est dédié au personnel et au fonctionnement de l'opération Campus (92 % en 2012, 74 % en 2013 et 49 % en 2014).

Le PRES emploie 26 agents (20 CDD et 6 CDI) pour une équivalence en temps (ETP) de 24,3. La répartition selon les missions est la suivante : PRES fonctionnement 9,4 ETP ; Opération Campus 6,5 ETP ; MSH 2 ETP ; Fondation Balard 3 ETP ; Pôle Rabelais 1 ETP ; Pôle étudiant de l'entrepreneuriat 2 ETP ; Collège doctoral 0,4 ETP. Le service d'accueil des étudiants internationaux emploie 18 vacataires à temps partiel (21 heures maximum par semaine).

Les services de support administratif du PRES, animés par des agents contractuels en nombre restreint, sont fragiles. Cette fragilité va se perpétuer dans la Comue tant que les Comue ne bénéficieront pas du statut d'opérateur public⁶. Cette situation risque encore de s'aggraver avec l'élargissement des missions de la Comue par rapport à celles du PRES.

I – L'opération Campus⁷

L'opération Campus est pilotée par le PRES.

L'opération Campus concerne les campus situés dans l'agglomération de Montpellier (une communauté de 55 000 étudiants et de 3 200 enseignants et chercheurs). Elle porte sur un territoire de 360 ha et 608 000 m² bâtis. Les établissements bénéficiaires sont UM1, UM2, UM3, Montpellier SupAgro, ENSCM et le Crous. Les financeurs sont l'État, la région LR, la ville de Montpellier et l'agglomération de Montpellier. L'État a créé une dotation non consommable de 325 M€, la région a accordé une enveloppe de 162,5 M€, la ville de Montpellier participe à raison de 60 M€ pour les aménagements des espaces publics et l'agglomération fournit une contribution équivalente à 300 M€ pour une ligne de tramway.

Si l'on excepte des investissements d'urgence (9 opérations pour un montant total de 26,5 M€ prélevés sur les intérêts intermédiaires de 2010 à 2013) pour la réhabilitation de logements étudiants et de locaux d'enseignement et de recherche, les années 2009 à 2013 ont surtout été consacrées aux discussions sur le montage financier du partenariat public privé pour finalement en venir à un financement exclusivement public.

L'opération Campus va se dérouler de 2014 à 2020 avec un temps fort en 2015/2016. À Montpellier, des surfaces très importantes de locaux sont concernées : 92 200 m² SHON de constructions neuves, 37 700 m² SHON de réhabilitations, 76 162 m² de démolitions, cessions ou valorisations et 11 650 m² d'autres libérations.

Certaines opérations seront financées par l'intervention principale des collectivités territoriales, d'autres seront à charge exclusivement de l'État. Ces dernières opérations immobilières dépendent des intérêts d'une somme non consommable et le financement total n'en est donc pas immédiatement mobilisable. Elles risquent de prendre du retard.

Les projets immobiliers structurants sont financés en partie par l'enveloppe Région dédiée à l'Opération Campus et concernent notamment la nouvelle faculté de médecine sur le site Arnaud-de-Villeneuve (42,75 M€), le volet enseignement du pôle Balard (35,27 M€), le volet recherche du pôle Balard (63 M€), le bâtiment de recherche Stic de St-Priest (34 M€). L'autre partie des projets structurants est financée par les revenus de la dotation État, au titre d'une première série d'opérations, portant sur l'aménagement Cœur de Campus (11,2 M€), le village des sciences sur le campus Triolet (2 tranches pour un total de 55 M€), l'Atrium Paul Valéry (56 M€) et l'institut de physique du

⁵ PRES Sud de France, Rapport d'activité, déposé à l'intention de L'AERES, septembre 2014.

⁶ Depuis la visite, il apparaît que les Comue seront des opérateurs de l'État en 2015.

⁷ Opération Campus Montpellier, tableau de bord du 1^{er} octobre 2013 et Opération Campus Montpellier Comité de Pilotage du 18 juillet 2014. Documents remis à l'AERES le 22 septembre 2014.

campus Triolet (35 M€). En complément, le Cnous apporte un financement complémentaire de 3,5 M€ pour la réalisation de l'espace multiservices étudiants.

L'opération Campus, dont les principaux bénéficiaires seront l'UM1, l'UM2, l'UM3, l'ENSCM, mais également Montpellier SupAgro et le Crous, est une opération de grande envergure dont le démarrage a été laborieux. Sa relance est maintenant assurée. Elle restructurera d'une manière cohérente les campus de Montpellier par une organisation spatiale fondée sur des regroupements par pôles thématiques qui concernent essentiellement les domaines des sciences (chimie, Stic) et de la médecine.

Les établissements établis à Montpellier ont, de fait, d'importants problèmes de réhabilitation immobilière. 42 % des surfaces sont vétustes, énergivores et ne répondent plus aux normes de sécurité et d'accès aux personnes à mobilité réduite. L'opération Campus y apporte une réponse mais celle-ci est partielle et le dossier immobilier restera un point de fragilité.

Avec l'appui de ses équipes dédiées à l'Opération Campus, conformément à ses statuts, la Comue peut étendre son offre de services au profit de ses membres. Dans ce contexte, il est important que les équipes de l'Opération Campus et les services du patrimoine immobilier des établissements se coordonnent. En particulier, une répartition équilibrée des responsabilités doit être explicitement définie.

II – Accueil des étudiants et des chercheurs internationaux

Une véritable stratégie d'accueil des étudiants internationaux a été développée. Elle vise d'abord, en collaboration avec la préfecture de l'Hérault, à faciliter l'obtention des titres de séjour par la création d'un guichet unique dans les locaux du PRES. Ensuite, en collaboration avec le Crous, la ville et l'agglomération, elle permet de faciliter la recherche d'un logement et d'accompagner par un accueil personnalisé, à l'aide d'un parrainage par des étudiants bénévoles, les étudiants en mobilité individuelle ou en programme d'échanges. Enfin, elle cherche à ouvrir les étudiants étrangers à la culture française par l'organisation de diverses activités culturelles.

Ce service est efficace et l'articulation entre le PRES et les établissements est harmonieuse.

III – Le collège doctoral

Créé le 1^{er} janvier 2013, le collège doctoral établit le dialogue entre les 12 écoles doctorales thématiques de l'UM1, l'UM2, l'UM3, l'UPVD, Montpellier SupAgro et l'ENSCM. C'est un lieu de concertation et de coopération entre les établissements et les écoles doctorales pour la formation doctorale.

Il existe, à l'UN, un besoin de création d'une ED pluridisciplinaire autour de la thématique du risque qui n'a pas encore obtenu de réponse de la part des établissements du PRES. Cette situation qui pose le problème du positionnement de l'UN au sein de la Comue est à éclaircir rapidement.

665 thèses ont été soutenues en 2012 et 3370 thèses sont actuellement en cours. Les 12 écoles doctorales impliquent 5 600 chercheurs, 239 laboratoires et 5 pôles de compétitivité. Le collège doctoral organise 55 formations (pour un total de 16 114 heures) auxquelles 866 doctorants sont inscrits. Une enquête de satisfaction indique (avec un taux de réponses de 87,7 %), que 88 % des interrogés se sont dits satisfaits.

Le collège doctoral est une réelle avancée. Il a largement contribué à améliorer la situation par rapport à la maison des études doctorales qui l'a précédé, notamment en proposant un accès à un panel plus large de formations.

L'harmonisation des pratiques et des procédures est en cours mais il reste encore des points à améliorer, notamment l'harmonisation des chartes des thèses, la relation avec les entreprises et l'aide à l'insertion professionnelle des docteurs.

Le collège doctoral est un élément dynamique et structurant du site qui pourrait encore élargir ses actions, par exemple par la répartition des bourses régionales. D'une manière plus générale, dans le domaine de la recherche, ce collège doctoral pourrait jouer un rôle d'interface entre les collectivités publiques et les établissements.

IV – Le pôle chimie Balard, la fondation Balard et le pôle bio-santé Rabelais

Le pôle chimie Balard existait avant la création du PRES. C'est un ensemble de structures de recherche, de formation et de valorisation, dans le domaine de la chimie, réunies en 2007. En revanche, la fondation Balard a été créée par le PRES le 5 juillet 2010. L'objectif de la fondation est la levée de fonds, la réponse aux appels à projet et le soutien à la formation et à la recherche en chimie. La fondation assure le portage administratif du pôle chimie Balard.

Le périmètre du pôle comprend les membres fondateurs de la fondation (UM1, UM2, ENSCM, CEA, SANOFI AVENTIS, TOTAL SA, UIC et IDENIX) et le CNRS..

Les axes de recherche portent sur les énergies et les matériaux, la préservation des ressources, la protection de l'environnement et la chimie au service de la santé. Les laboratoires intégrés au pôle sont réunis en une fédération de recherche CNRS.

Le pôle sera implanté sur le site Balard à l'horizon 2017-18 (2017 pour la formation, 2017-2018 pour la recherche). Ce site accueillera la formation et l'administration de l'ENSCM et la formation en chimie de l'UM2 (sauf pour les licences). Il y aura des locaux d'enseignement, des halles technologiques, un centre de documentation et des espaces de convivialité pour les étudiants ainsi que des instituts de recherche (IBMM et ICGM) complétant l'institut européen des membranes (IEMM) déjà présent sur un terrain de l'UM2. S'y installeront aussi des plateaux techniques, un centre d'innovation et de transfert pour les jeunes pousses, et un hôtel d'entreprises.

Le pôle bio-santé Rabelais a été créé à la fin de 2012 et son portage est assuré par le PRES. Il réunit l'UM1, l'UM2, le CHRU Montpellier, le CHRU Nîmes et l'institut régional du Cancer. Le pôle Bio-Santé est une instance de coordination et de promotion de la formation, de la recherche et de la valorisation dans les domaines de la santé et de la biologie. Il s'est défini six axes de recherche : le cancer, la génétique et l'épigénétique, l'infectiologie, la médecine expérimentale et régénératrice, les neurosciences, et un axe interdisciplinaire. Ses instances comprennent un conseil de gestion, un comité de direction, un conseil scientifique international et une structure de coordination et d'animation scientifique.

Le pôle coordonne un projet inscrit au CPER intitulé initiative biomarqueurs et diagnostic en Languedoc-Roussillon. Il pilote l'action pour le domaine d'innovation du LR intitulé thérapies innovantes et ciblées et il est partie prenante dans les trois projets proposés à la région LR dans le cadre de l'initiative européenne des « 3S ». Ces projets, portés en collaboration avec le pôle Balard, la SATT et le pôle de compétitivité EuroBiomed, s'intitulent : biomarqueurs et diagnostic médical, thérapies innovantes et ciblées, interventions non médicamenteuses.

Les pôles Balard et Rabelais auraient probablement existés sans le PRES (le pôle Balard existe d'ailleurs depuis 2007). Il n'empêche qu'il s'agit d'un remarquable effort de synergie entre les établissements, entre eux et avec les organismes de recherche. Ils servent déjà de référence et de modèle pour le développement de nouveaux pôles thématiques au sein de la future Comue.

V – La maison des sciences de l'homme

La maison des sciences de l'homme (MSH) a intégré le PRES le 1^{er} janvier 2013. Elle sera portée par la Comue et figure dans les compétences propres des statuts de celle-ci. La MSH est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) constitué de UM1, UM2, UM3, UN, le Cirad et l'IRD. Elle apporte un soutien scientifique, logistique et financier à la recherche pluridisciplinaire dans le domaine des sciences de l'homme et de la société : 21 programmes ont été soutenus en 2011 et 20 programmes en 2013. Le GIS est un statut qui ne paraît pas réellement adaptée au rôle que la MSH est appelée à jouer au sein de la Comue. En effet, ce statut ne permet pas à la MSH de disposer de personnel du CNRS, indispensable au bon fonctionnement de ce type de structure. Le statut d'UMS, d'USR ou encore d'UFR (de la plupart des MSH) le permet et implique par ailleurs un plus grand engagement de l'organisme.

Après quinze années d'existence, le bilan de la MSH reste limité⁸. L'UPVD n'en fait pas partie. Le CNRS s'est retiré.

L'intégration au PRES aujourd'hui, demain à la Comue, est une opportunité pour la MSH de clarifier ses objectifs et d'ouvrir sa stratégie scientifique aux autres membres de la Comue. Elle pourrait constituer le noyau d'un pôle thématique en SHS.

VI – L'école supérieure du professorat et de l'éducation du Languedoc Roussillon (Espé-LR)

Placée au sein du PRES, l'Espé-LR associe les cinq universités de l'académie. Elle accueille 2 600 étudiants dans les formations de professeur des écoles, d'enseignant du secondaire et de conseiller principal d'éducation.

L'école est structurée en huit unités de formation : 1^{er} degré, conseiller principal d'éducation et autres métiers de l'éducation, sciences, lettres et arts, langues, SHS et documentation, Staps, enseignement technique et professionnel.

⁸ Rapport d'évaluation de l'AERES S1_UM3.

Sa gouvernance est assurée par un directeur, un bureau, les huit responsables des unités de formation, des représentants des sites où les formations se donnent, des représentants du rectorat.

L'objectif que se donne l'Espé est d'être un pôle thématique de formation et de recherche dans le domaine de l'éducation à l'instar de ce que sont les pôles Balard pour la chimie et le pôle Rabelais pour la biologie-santé.

La construction de l'Espé a joué un rôle pacificateur quand elle a permis de mettre fin à la compétition sur le site de Perpignan entre deux formations concurrentes organisées l'une par UPVD et l'autre par UM2, héritière de l'IUFM. Elle permet également d'établir un travail de collaboration au quotidien entre les acteurs des formations des cinq universités et ceux du rectorat.

Il reste cependant un problème non négligeable. Tant que la Comue ne disposera pas du statut d'opérateur, le personnel titulaire restera affecté aux universités et le hiatus entre autorité hiérarchique et autorité fonctionnelle persistera.

VII – Le pôle entrepreneuriat étudiant PEPITE-LR

Le pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) est une action du PRES suite à un appel à projets du MESR, du ministère du redressement productif et de la caisse des dépôts. Il s'appuie sur neuf de ses établissements (UM1, UM2, UM3, UN, UPVD, ENSCM, Groupe Sup de Co Montpellier Business School, EMA et Montpellier Sup Agro).

Ce pôle a pour objectif de développer l'esprit d'entreprendre par des manifestations de sensibilisation et à accompagner des étudiants candidats-entrepreneurs. Il a été labellisé le 18 mars 2014.

Si de multiples actions de sensibilisation ont déjà été réalisées (conférences, tables rondes, théâtre-forum, semaine de l'entrepreneuriat, weekend des start-up), il est encore tôt pour en évaluer les effets.

VIII – Le Crous

Le Crous a choisi de conventionner avec le PRES plutôt qu'avec les établissements. Le Crous⁹ de Montpellier est l'un des plus importants de France, s'adressant à 100 000 étudiants dont 32 000 boursiers et 10 000 étudiants internationaux. Il compte à ce jour un parc de 10 000 logements dans 8 cités et 31 résidences universitaires et sert 2,5 millions de repas par an dans 7 resto'u et 20 cafétérias. Le montant des dépenses du Crous s'élevait en 2013 à 73,3 M€. Une attention particulière est portée à l'accueil des étudiants étrangers avec la réservation d'un quota de logements, en coordination avec les universités.

Le Crous est partenaire de l'opération Campus. Dans ce cadre, 6 des 12 projets du Crous, pour un montant de 15 M€, sont réalisés. UM2 et le Crous ont également remporté un appel à projets national amenant à la construction de la maison multi-service sur le campus principal d'UM2.

Si la stratégie d'un enseignement de proximité, à l'initiative de certaines universités soutenues par leurs collectivités locales, a pour conséquence que certains de ces sites n'ont pas la masse critique en nombre d'étudiants pour y assurer tous les services aux usagers, le Crous ne peut en être tenu pour responsable.

IX – Le service de communication et le portail des formations

Le service de communication du PRES assure l'activité de création de logos et de chartes graphiques du PRES. Il organise les manifestations du PRES, gère le site Internet et le service audio-visuel, met à jour le guide régional à l'intention des étudiants étrangers, gère les relations avec la presse.

Le service a piloté la commission communication du CALES-LR. Une cartographie de l'offre d'enseignement dans la région LR, réalisée par les VP-Cevu des établissements, a conduit à l'élaboration d'un portail WEB CALES-LR des formations universitaires en LR, financé par la région et piloté par UM3. Une simple consultation du site permet de conclure que les fonctionnalités de ce portail sont perfectibles.

Sur le plan de la communication, il reste encore beaucoup à faire pour créer une image unique et cohérente du PRES (demain de la Comue) capable de susciter un sentiment fort d'adhésion et d'identification de la part des communautés des établissements. La communication se complique à l'égard du personnel de UM1 et de UM2 par le double défi d'expliquer les enjeux de la Comue tout en les distinguant de celle de la fusion.

⁹ MESR, CROUS Montpellier, Rapport d'activité 2013.

X – Activités diverses

Le PRES a accompagné, en termes de logistique, de communication et de soutien financier, quelques actions dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique. À la demande des établissements, il a assuré leur représentation dans diverses manifestations internationales. Le PRES est le partenaire français du programme « Partner-TIC », associé à des collectivités territoriales d'Espagne et du Portugal, pour la mise en œuvre des technologies de l'information pour les citoyens.

D'autres champs où il existerait un besoin et un bénéfice à la mutualisation sont encore en friche, notamment pour la formation du personnel et le numérique. Il serait souhaitable que ce dernier, pour lequel existe un groupe de travail, bénéficie d'un accompagnement régional.

XI – La SATT, une collaboration des établissements du site hors PRES

Il est remarquable de constater que des membres du PRES ont également pu démontrer une capacité à collaborer en dehors des structures du PRES. On peut citer, à titre d'exemple, la SATT.

La SATT AxLR¹⁰ s'est créée en Languedoc-Roussillon en 2012. L'année 2013 a permis sa mise en place au plan administratif, juridique et opérationnel. AxLR est une société par actions simplifiées avec des capitaux uniquement publics provenant essentiellement de la CDC (33 %) mais aussi du CNRS (23 %) de UM1 (17 %) et de UM2 (14 %). Les autres actionnaires de la SATT AxLR, avec des participations de 4.2 % à 1 %, sont l'IRD, l'Inserm, UPVD, Montpellier SupAgro, Irstea, l'ENSCM, UM3 et UN.

Sa mission est d'améliorer les processus de valorisation et l'efficacité économique du transfert de technologie issu de la recherche publique. On peut relever, en 2013, l'émergence de 10 start-up et le lancement de 28 projets pour 5 M€.

¹⁰ AxLR SATT, rapport d'activités 2013.

Demain, le projet de la communauté d'universités et établissements Languedoc-Roussillon Universités



I – Le passage du PRES à la Comue

Les membres fondateurs de la communauté d'universités et établissements Comue-LR¹¹ U sont UM1, UM2, UM3, UPVD, UN, l'ENSCM, l'IRD et le CNRS. Ses membres associés sont l'école des mines d'Alès, Montpellier Sup Agro et l'école nationale d'architecture de Montpellier.

Les instances de gouvernance de la Comue comprennent un conseil d'administration (54 membres), un conseil des membres (8 membres), un conseil académique (34 membres). D'autres conseils seront officialisés : un conseil de l'Espé, un conseil de la MSH, un conseil du collège doctoral, un conseil stratégique de l'Idex, un conseil stratégique de l'opération Campus. Un comité de direction sous l'autorité du président du conseil d'administration assure le pilotage opérationnel de la Comue.

Par rapport au PRES, le passage à la Comue aura permis l'intégration des organismes de recherche dans le CA : le CNRS rejoint l'IRD parmi les membres fondateurs, des représentants de l'Inra, du Cirad et de l'Inserm y auront voix délibératives.

La Comue a des compétences propres et des compétences de coordination. Les changements les plus importants relativement au PRES sont : la mise en œuvre du volet commun du contrat pluriannuel de site, prévue par la loi, la mission d'élaborer, porter et gérer le projet Idex, la gestion de la BIU jusqu'ici assurée par UM3, le portage du centre de formation en Apprentissage (CFA) et la gestion du portail de présentation du site.

La Comue a également d'autres compétences propres : le lancement de nouveaux programmes de recherche, le pilotage de la politique doctorale, la politique commune de signature des publications scientifiques, la communication, le pilotage de l'opération Campus, le pilotage des pôles thématiques chimie Balard et santé Rabelais, le portage du pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE-LR), le portage de la maison des sciences de l'homme (MSH) de Montpellier, le portages de fondations universitaires (dont la fondation Balard), , les services d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers. La Comue assurera aussi la gestion de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (Espé).

La Comue se donne comme compétences de coordination : la présentation de l'offre de formation, les services aux étudiants, la formation des personnels, l'accueil des personnes en situation de handicap, la valorisation du patrimoine universitaire historique.

Ces évolutions de la Comue par rapport au PRES témoignent du chemin parcouru dans le sens d'un dialogue restauré, d'un climat apaisé et de la volonté des membres à porter des projets communs.

Il ne faut cependant pas mésestimer quelques difficultés.

Il existe une diversité des attentes des institutions, certaines mettant l'accent sur la candidature à l'Idex, d'autres insistant plutôt sur les mutualisations de services et de fonctions.

Certains établissements ont des polarités tournées vers d'autres régions par exemple la région PACA pour UN et le réseau catalan pour UPVD.

Enfin, l'adhésion des communautés des établissements membres à la Comue est partielle, notamment parce que la perception de ses enjeux est encore très inégale. Une action de communication de proximité et d'explications réitérées est à poursuivre.

¹¹ Statuts de la Communauté d'universités et établissements « Languedoc-Roussillon Universités ». Version définitive. Document remis à l'AERES le 22 septembre 2014.

II – Le contrat pluriannuel de site, le projet Idex

Au sein du PRES, quatre groupes de travail ont été constitués afin de préparer le contrat de site. Ils concernent la formation, la recherche, le numérique et l'international. Plus précisément les travaux ont notamment porté sur la cartographie et la cohérence de l'offre d'enseignement, les axes structurants pour l'apprentissage, l'entrepreneuriat, l'insertion professionnelle, le Cles, le numérique au service de l'enseignement, la documentation numérique, les projets de mutualisation pour les systèmes d'information, les axes stratégiques de la recherche, la structuration des pôles thématiques de recherche, la politique doctorale, l'innovation, les projets de mutualisation dans le domaine de l'internationalisation, le volet immobilier du CPER. Les conclusions des groupes de travail seront soumises au comité des présidents des établissements. Une note de synthèse sera élaborée. Elle servira de base à la rédaction du projet de contrat de site.

En ce qui concerne la candidature à l'Idex, les établissements, à l'unanimité, ont reconnu que la Comue sera la structure porteuse du projet et ont désigné le coordinateur du projet, personne physique.

Les erreurs du passé sont ainsi corrigées. Ce front commun entre tous les établissements, les organismes de recherche et les collectivités locales, fait de la Comue une structure crédible pour relever le défi d'une candidature à des projets fédérateurs ambitieux.

III – La bibliothèque interuniversitaire

Les services communs de la documentation des trois universités de Montpellier sont intégrés à une bibliothèque interuniversitaire (BIU) qui est elle-même rattachée, avec ses 158 agents titulaires, pour sa gestion, à l'université de Montpellier 3.

Si la BIU ne faisait pas partie des compétences du PRES, les nouveaux statuts de la Comue prévoient que celle-ci en assurera la gestion au même titre que celle de l'Espé.

Cette initiative doit être saluée, notamment parce qu'il y a un bénéfice évident à mutualiser la politique documentaire numérique au niveau régional. Cependant, la gestion de la BIU souffrira des mêmes difficultés que celles de l'Espé tant que la Comue ne bénéficiera pas d'emplois. Les statuts de la Comue se montrent d'ailleurs prudents à cet égard puisqu'à propos de la BIU et de l'Espé, ils mentionnent que la Comue en assurera la gestion « *dès lors que les dispositions législatives ou réglementaires le permettront* ».

IV – Le CFA régional de l'enseignement supérieur en Languedoc-Roussillon

La réunion de CFA existants au sein de la Comue est un élément très fédérateur largement soutenu par les collectivités.

Le CFA est un service à comptabilité distincte¹² géré par UM2 qui sera porté temporairement par l'UM en attendant son basculement dans la Comue, quand celle-ci sera dotée des outils de gestion et de pilotage adéquats. Son organisation comporte un conseil de gestion, un comité directeur, un conseil de perfectionnement, un conseil d'orientation stratégique et un comité de liaison avec les unités de formation par l'apprentissage des établissements. Les établissements concernés sont NUM (UM1 et UM2), UM3, UPVD, UN, l'ENSCM et Montpellier SupAgro.

Aujourd'hui, près de 1 200 apprentis sont inscrits dans une formation ESR conduisant à l'un des 86 diplômes répartis dans 13 domaines. Les chiffres sont en progression (700 en 2009), et une dynamique réelle est créée autour de formations pluridisciplinaires en partenariat avec des entreprises.

¹² CFA Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon, document remis à l'AERES le 23 septembre 2014.

Conclusion



Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche la région Languedoc-Roussillon se caractérise par une offre d'enseignement très diversifiée et un pôle de recherche publique remarquablement fort.

Alors qu'il y a quelques années ils manifestaient une incapacité à porter des projets en commun, ayant tiré les leçons du passé, les établissements d'enseignement et de recherche et les organismes publics de recherche sont maintenant rassemblés au sein d'une Comue.

Plusieurs réalisations (accueil des étudiants internationaux, collège doctoral, pôles thématiques de recherche en chimie et en biologie santé, pôle étudiant de l'entrepreneuriat, école supérieure du professorat et de l'enseignement, CFA régional de l'enseignement supérieur) témoignent du chemin parcouru dans la capacité à collaborer dans un contexte apaisé.

La volonté est également exprimée de progresser sur d'autres chantiers (bibliothèque interuniversitaire, maison des sciences de l'homme).

La Comue se présente enfin, aujourd'hui, comme un outil politique permettant une mobilisation sur des actions partagées et structurantes. Le portage d'une candidature à l'Idex en est le paradigme.

I – Les points d'appui

- Excellence scientifique avec une forte implication des organismes publics de recherche.
- Offre d'enseignement diversifiée dans une région attractive.
- Succès dans la réalisation d'actions communes dans un contexte apaisé.
- Cadre d'action approprié pour élaborer des projets structurants et fédérateurs.

II – Les points de vigilance

- Diversité des attentes des établissements membres.
- Fragilité des fonctions supports, insuffisance des effectifs de la Comue et manque d'un cadre d'emploi approprié.
- Décalage entre l'engagement des chefs des établissements et l'adhésion de leurs communautés.

III – Les recommandations

- Concrétiser, en priorité, les projets structurants que sont la candidature à l'Idex et le futur contrat de sites.
- Mettre en place une politique volontariste de communication de proximité sur les enjeux de la Comue.
- Développer la mise en place de nouveaux pôles thématiques, en particulier dans le domaine des SHS.
- Renforcer les capacités opérationnelles de la Comue.

Liste des sigles



A-B

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
BIU	Bibliothèque interuniversitaire
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières

C

CA	Conseil d'administration
CDC	Cour des comptes
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
Cemagref	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts devenu en 2012 Irstea : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
Cevu	Conseil des études et de la vie universitaire
CFA	Centre de formation d'apprentis
CHRU	Centre régional hospitalo-universitaire
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Cles	Certification en langues de l'enseignement supérieur
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Comue	Communauté d'universités et établissements
CPER	Contrat de projets État-région
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

E-G

EC	Enseignant-chercheur
ED	Ecole doctorale
ENSCM	Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier
Espé	Ecole supérieure du professorat et de l'éducation
ESR	Enseignement supérieur et recherche
ETP	Équivalent temps plein
GIS	Groupement d'intérêt scientifique

I

Idex	Initiative d'excellence
IFR	Institut fédératif de recherche
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Inria	Institut de recherche en informatique et en automatique
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
Irstea	Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
IRTS	Institut régional du travail social
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres

L-N

Labex	Laboratoire d'excellence
LR	Languedoc Roussillon
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MSH	Maison des sciences de l'homme
NUM	Nouvelle université de Montpellier

P-S

PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
RCE	Responsabilités et compétences élargies
SATT	Société d'accélération du transfert de technologie
Shon	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences humaines et sociales
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Stic	Sciences et technologies de l'information et de la communication

U-V

UM1	Université Montpellier 1
UM2	Université Montpellier 2
UM3	Université Montpellier 3
UMR	Unité mixte de recherche
UN	Université de Nîmes
UPVD	Université de Perpignan Via Domitia
VP	Vice-président

Observations du président



Observations du Président

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du comité de visite qui, après avoir conduit les évaluations des différents établissements, sont revenus une seconde fois sur notre site pour apprécier le fonctionnement et l'évolution du PRES.

Je n'ai pas d'observations particulières à formuler sur le présent rapport. Celui-ci met en évidence les différentes activités qui ont été développées au sein de notre structure au cours de ces dernières années et souligne le « chemin parcouru dans le sens d'un dialogue restauré, d'un climat apaisé et de la volonté des membres à porter des projets communs » et « la capacité à collaborer dans un contexte apaisé. »

Ce rapport souligne également des « attentes fortes » liées à la future COMUE, compte tenu des évolutions passées et « alors qu'il y a quelques années ils manifestaient une incapacité à porter des projets en commun... les établissements d'enseignement et de recherche et les organismes publics sont maintenant rassemblés au sein d'une COMUE. »

J'espère que le décret portant approbation de la COMUE sera publié dans les prochains jours, car cela permettra l'élection des nouvelles instances et de poursuivre la dynamique initiée, de même que la COMUE sera l'établissement porteur du projet Idex pour notre site académique.

Montpellier, le 20 décembre 2014

Pr Philippe AUGÉ

Organisation

Les entretiens avec la Comue Languedoc-Roussillon Universités ont eu lieu du 22 au 24 septembre 2014. Le comité était présidé par Jean-Louis Vanherweghem, professeur émérite, ancien recteur et président honoraire de l'Université Libre de Bruxelles, président du comité d'évaluation des universités Montpellier 1 et Montpellier 2.

Ont participé à l'exercice les présidents des comités d'évaluation des établissements suivants :

- Université de Perpignan Via Domitia : Claude Condé, directeur du bureau de l'Europe de l'Ouest, Agence universitaire de la Francophonie, Ancien président de l'université de Franche Compté, linguistique et informatique
- Université de Nîmes : Francis Godard, professeur des universités en sociologie et urbanisme, retraité, ancien président de l'université de Marne-la-Vallée
- École nationale supérieure de Chimie de Montpellier : Michelle Gelin, directeur des études de CPE Lyon - Chimie et physico-chimie
- Université Montpellier 3 : Jean-Michel Roddaz, professeur des universités, histoire romaine, université Bordeaux Montaigne

Alain Destée et Michel Spiro, délégués scientifiques, Célia Alfonsi et Astrid Lanoue, chargées de projet, représentaient l'AERES.

La synthèse porte sur l'état de l'établissement au moment où la visite a eu lieu.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la *Liste des experts ayant participé à une évaluation par l'AERES* à l'adresse URL https://ged.aeres-evaluation.fr/guest.php?sole=Y&app=AERES_DIFFCV